



Les collectivités territoriales des Pays de la Loire engagées pour l'éolien en mer, vecteur de transition écologique, souveraineté énergétique et développement économique.

EN BREF.

Riche d'une économie maritime dynamique et très diversifiée, la Région des Pays de la Loire a tous les atouts pour être la Région moteur de l'économie bleue. Le développement de cette richesse s'appuie sur une démarche inédite porteuse d'une vision maritime partagée avec l'État, les Départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique, les communes littorales et tous les acteurs régionaux réunis au sein de l'Assemblée Régionale de la Mer et du Littoral (ARML) depuis 2017.

La Région et les collectivités s'engagent dans la nouvelle planification avec pour ambition de préserver les activités historiques, en premier lieu la pêche, de concilier tous les usages de l'espace maritime dans le respect de l'environnement, et de participer à la décarbonation du mix électrique par l'accueil d'une part importante de l'objectif national pour l'éolien en mer. Ce développement devra se faire prioritairement loin des côtes et devra être vecteur de retombées économiques locales. La Région s'engage déjà pour soutenir la filière, l'Etat devra aussi accompagner fortement les territoires en adaptant les règles d'appels d'offres, en accompagnant la recherche, l'innovation, la formation et le développement des infrastructures portuaires ou en travaillant à une juste répartition de la taxe éolienne.

Contact :

Région Pays de la Loire
1, rue de La Loire
44200 Nantes

T +33 2 28 20 50 00



L'INDISPENSABLE ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALE

« La mer en débat » qui découle de l'exercice inédit de planification maritime en cours est essentiel pour donner à tous les acteurs, dont la Région des Pays de la Loire, les départements de Loire-Atlantique et de Vendée, les intercommunalités et communes littorales, une visibilité à moyen et long terme et permettre de **concrétiser la transition énergétique de la France, tout en préservant les écosystèmes et l'ensemble des usages et activités en mer.** La Région partage ces objectifs et ambitionne de devenir une région à énergie positive à l'horizon de 2050. Les objectifs éoliens fixés par le gouvernement pour les Pays de la Loire et la Bretagne réunis au sein de la façade NAMO sont très importants avec environ la moitié du volume national à 2050 fixé à 45 gigawatts.

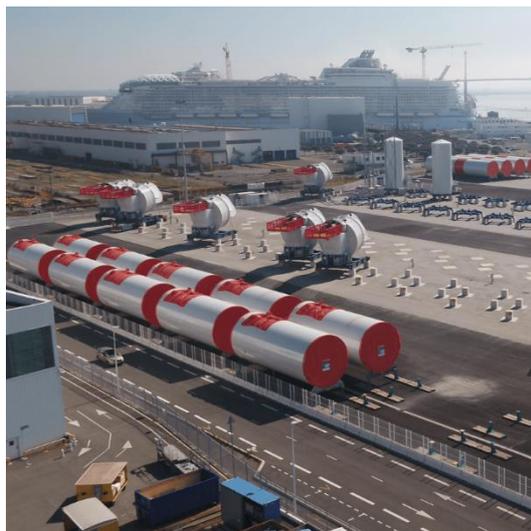
Pour réussir cette planification, l'Etat, qui contrôle l'ensemble du processus d'autorisation pour le développement des futurs parcs éoliens en mer, devra se saisir des conclusions du débat pour **prendre en compte l'ensemble des avis, au premier rang desquels les professionnels de la mer et les élus du littoral**, afin de définir une programmation emportant l'adhésion du plus grand nombre. **Une association étroite des collectivités est nécessaire** et l'Etat doit s'appuyer en Pays de la Loire sur l'assemblée régionale mer et littoral (ARML) qui réunit l'ensemble des forces vives du maritime.

Toutefois, l'Etat n'a semble-t-il pas souhaité tenir compte de l'avis des collectivités en publiant une cartographie des zones potentielles sans avis ni concertation des territoires, ce qui compromet lourdement une issue favorable au débat public.

Il est également indispensable que d'importants investissements d'anticipation soient réalisés par l'Etat en relation avec les Régions en termes d'infrastructures, notamment industrielles et portuaires, mais aussi de recherche et de formation pour disposer en temps voulu des nouvelles technologies et compétences nécessaires, de sorte que les futurs développements induisent des bénéfices tangibles pour les territoires concernés (création d'emplois, économie, attractivité).

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES

L'un des objectifs du débat est de définir les secteurs pour la protection environnementale forte en mer. La Région partage cet objectif et l'a traduit dans son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires à travers l'objectif 18 qui vise à **concilier la préservation des espaces naturels et le développement des activités des territoires littoraux.** En effet, le littoral ligérien, qui représente plus de 450 km de rivage et concentre près de 10 % de la population



régionale est particulièrement riche en habitats naturels soumis à une forte pression anthropique. Sur l'aspect patrimonial du littoral, une attention particulière doit être apportée pour **préserver la beauté des paysages ligériens**, ainsi, il doit être **privilegié l'éloignement des côtes de toute nouvelle activité en mer ayant un impact visuel** (notamment l'éolien en mer).

PRENDRE EN COMPTE LES ZONES D'INTERET POUR LA PÊCHE

L'économie maritime dans les Pays de la Loire est particulièrement diversifiée et représente plus de 30 000 emplois dans les secteurs du tourisme, de la construction et réparation navale, les filières des produits de la mer, le transport ou les énergies marines. L'ambition de la Région demeure la création d'un environnement propice pour à la fois **consolider les filières maritimes traditionnelles**, piliers de l'économie maritime et accompagner l'émergence de nouvelles filières comme les énergies marines renouvelables.

La région souhaite pérenniser et décarboner les activités maritimes historiques comme la pêche, les industries navales et nautiques. En effet, la pêche maritime, l'aquaculture et la transformation des produits halieutiques sont des maillons vitaux de l'économie littorale ligérienne (2^e région française). La Région soutient très fortement cette filière et défend les intérêts de la pêche auprès des institutions européennes. La nouvelle **planification de l'espace maritime devra impérativement tenir compte des zones d'intérêts pour la pêche afin d'y pérenniser l'activité.** Dans ce cadre, le déploiement de l'éolien en mer en façade NAMO doit se faire en concertation étroite avec cette filière tout au long des projets (études, travaux, exploitation) et devra éviter les zones identifiées par les pêcheurs comme ayant un fort intérêt économique. Des mesures de compensation devront être proposées aux acteurs de la filière pour les accompagner notamment dans le cadre de la décarbonation de la flotte. La construction navale (7 850 emplois) et les industries nautiques (6 000 emplois) sont également emblématiques de la Région. Ces filières s'engagent fortement dans la modernisation des outils de production, la transition écologique et la décarbonation grâce aux nouveaux modes de

propulsion (vélique, hydrogène, électrique, carburants de synthèse). Enfin, le tourisme littoral est également l'un des piliers de l'économie maritime régionale. **La mise à jour de la stratégie de façade devra prendre en compte l'ensemble des activités existantes** pour les pérenniser et les intégrer dans des démarches de transition écologique.

INVESTIR DANS NOS PORTS

L'économie régionale peut s'appuyer sur le **Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire** (premier port de la façade atlantique). Dans le cadre de son projet stratégique, le Grand port maritime se fixe pour objectif de réussir la transition énergétique et écologique pour être moins dépendant des hydrocarbures. Il s'est ainsi engagé dans le développement des énergies marines renouvelables et l'implantation de nouvelles filières (hydrogène). Cette vision stratégique, soutenue par la Région, est déclinée dans le Contrat de plan Etat – Région (65 M€ à parité entre l'Etat et la Région pour un investissement de 112 M€). **Les ports locaux doivent également s'adapter**, à ce titre des investissements importants ont été réalisés par le département de Loire-Atlantique au port de La Turballe pour l'accueil de la base de maintenance du parc éolien en mer de Saint-Nazaire. Pour le parc des îles d'Yeu et Noirmoutier, la base de maintenance sera située à Port Joinville sur l'île d'Yeu. Il est nécessaire **d'étudier dès à présent les besoins d'aménagement qui devront être mis en place pour l'accueil des futurs parcs. La Région et les collectivités territoriales comptent sur l'Etat pour accompagner la mutation des ports de la Région et les préparer à l'accueil de l'éolien en mer flottant** (installation, maintenance).

EXIGENCES DE RETOMBÉES ECONOMIQUES LOCALES LIÉES A L'ÉOLIEN EN MER

La Région ambitionne de devenir une région à énergie positive à l'horizon de 2050. L'économie maritime a un rôle primordial à jouer pour relever ce défi, notamment grâce au **développement massif de l'éolien en mer et de l'hydrogène**. Ces développements permettront à la France **d'atteindre ses objectifs climatiques et d'assurer sa souveraineté énergétique**, grâce au maintien d'une filière régionale, nationale et européenne de l'éolien en mer (particulièrement flottant). Les Pays de la Loire représentent aujourd'hui le premier pôle industriel énergies marines renouvelables (EMR) français, avec 2 260 emplois en 2022. La région dispose de solides capacités industrielles, des compétences scientifiques et techniques et des infrastructures portuaires nécessaires pour développer cette filière. Avant même l'installation du premier parc éolien en mer français, les Pays de la Loire ont accueilli dès 2018, la première éolienne flottante raccordée au réseau national. Plus récemment, le site

SEM-REV a également accueilli une nouvelle première mondiale : la production d'hydrogène renouvelable en mer à partir de l'électricité produite par une éolienne flottante.

Après le premier parc éolien en mer français au large de Saint-Nazaire inauguré en 2022, et le second parc entre l'île d'Yeu et l'île de Noirmoutier, la façade verra le 1^{er} parc commercial éolien flottant français. Ces réalisations nécessitent la mise à disposition d'infrastructures à terre (surface, équipements dédiés) dont dispose le Grand port maritime. Le hub logistique de Saint-Nazaire permet de répondre aux besoins des industriels (quais renforcés, manutention de composants volumineux, zone de pré-assemblage). La Région se mobilise depuis plusieurs années pour offrir des capacités d'accueil adaptées, et soutient le projet EOLE pour l'assemblage et la maintenance des futures éoliennes flottantes XXL de l'Atlantique. Au regard des perspectives de fort développement, **la Région demeure plus que jamais déterminée à poursuivre la construction d'une filière industrielle pérenne tant sur son territoire qu'à l'échelle nationale et européenne**.

La Région est particulièrement engagée pour **lever les verrous de l'éolien en mer flottant** grâce à la R&D et l'innovation. WeAMEC (West Atlantic Marine Energy Community) vise à développer et à structurer la formation, la recherche et l'innovation sur les EMR. S'ajoute à cela des moyens d'essais remarquables avec le site d'essai en mer SEM-REV aujourd'hui exploité par la fondation OPEN-C basée à Nantes et qui pilote l'ensemble des sites EMR français, ainsi que de nombreuses infrastructures (plate-forme systèmes marins, soufflerie, bassins...), qui en lien avec l'écosystème d'accompagnement, et le soutien régional aux projets d'innovation doit permettre de lever les verrous technologiques de l'éolien en mer flottant pour en assurer un déploiement massif au large de la côte Atlantique. Cet engagement doit se traduire dans le cadre de la planification par **une large place laissée à l'éolien en mer flottant sur la façade NAMO**. En effet, cette technologie permettra de placer



les futurs parcs à distance des côtes, dans des zones de moindre intérêt pour la pêche côtière et permettant une acceptabilité face à l'objectif massif de développement sur la façade. Les investissements massifs de l'Etat et de la Région dans la recherche et développement permettront également de réduire le coût global de l'électricité produite, et de faire de l'éolien flottant une source d'énergie compétitive.

NECESSAIRE ENGAGEMENT DE L'ETAT POUR FAVORISER LE CONTENU LOCAL

Le territoire maîtrise toutes les phases de fabrication, d'installation, d'exploitation et de maintenance d'un parc éolien en mer et il convient d'optimiser les retombées socio-économiques locales. Il est nécessaire de capitaliser sur les premières expériences (EDF et EMYN ont choisi Saint-Nazaire comme base logistique d'installation) pour les prochains parcs. Dans cette perspective, **la Région poursuit la structuration de la filière** de sous-traitance locale, avec plus de 120 entreprises présentes sur une grande partie de la chaîne de valeur (conception, production, assemblage, maintenance, démantèlement), du développeur aux sous-traitants, en passant par des grands donneurs d'ordre (assemblage d'éoliennes, sous-stations électriques). Ces entreprises ont des besoins humains de plus en plus importants et **il est nécessaire de disposer d'une offre de formation initiale et continue en adéquation avec les besoins de la filière** (Campus des énergies durables), **l'Etat doit s'impliquer sur ce sujet** en lien avec la Région. Enfin, pour faire rayonner la filière EMR et les entreprises locales, la Région accueille régulièrement des événements internationaux tels que FOWT ou SEANERGY.

Cependant, le marché français est encore limité avec les premiers parcs commerciaux qui entrent seulement en service (contre 30 GW en Europe en 2022). D'autres pays, comme la Chine, les Etats-Unis ou le Japon, prennent aussi le virage de l'éolien en mer et représentent des perspectives de marché considérables, mais également des concurrents. La montée en puissance de la Chine sur ce domaine fragilise les industriels de notre filière (chute des parts de marché des industriels européens). Le paquet éolien présenté par la Commission Européenne fin 2023 et le récent Net-Zero Industry Act (NZIA) pour maintenir une chaîne d'approvisionnement saine et compétitive sont de premières avancées qu'il convient de saluer. Mais nous devons aller plus loin pour que le développement économique des territoires sur lesquels sont implantés ces parcs soit un levier de la

réindustrialisation de la France et de notre région. **L'Etat doit se saisir des opportunités du NZIA pour intégrer plus de contenu local (a minima européen) dans les appels d'offres pour les futurs parcs éoliens** et ne pas faire du critère prix le seul critère discriminant des futurs appels d'offres.

CONCLUSION

L'impératif stratégique est aujourd'hui d'assurer notre autonomie énergétique, de décarboner l'économie et de réindustrialiser le pays, grâce à un mix énergétique cohérent (entre nucléaire et renouvelables). C'est au large des côtes que l'énergie du vent est la plus puissante et la moins intermittente donc l'éolien en mer doit faire partie des solutions que nous devons travailler pour le futur.

Nous plaçons pour la mise en place d'un travail constructif avec l'Etat et toutes les parties prenantes, à commencer par les élus du littoral. Il faut savoir créer une vraie cohésion :

- **À l'échelle des territoires littoraux, là où les retombées économiques et sociales doivent être les plus fortes et les plus visibles, et la Région jouera pleinement son rôle dans cette dynamique ;**
- **A l'échelle nationale autour d'une transition créatrice de croissance et d'emplois, la création de nouvelles filières industrielles vertes, et de métiers ancrés dans les territoires et porteurs de sens, notamment pour notre jeunesse.**

Nous devons créer, une filière française d'excellence de l'éolien en mer, qui intègre toute la chaîne de valeurs. Nous devons investir massivement dans la recherche, l'innovation et la formation, et aménager nos infrastructures, à commencer par nos ports, pour qu'ils deviennent des lieux de production, d'assemblage et de transport des éoliennes en mer.

C'est un enjeu de souveraineté énergétique et industrielle. Nous devons privilégier au maximum l'éolien en mer flottant, loin des côtes, et la production massive d'électricité et d'hydrogène décarboné. Enfin, l'Etat doit travailler, en lien avec les collectivités territoriales concernées à une juste répartition de la taxe sur les éoliennes en mer.

